

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 6 octobre à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur *Jean-Michel BEAUDIC*, Maire.

Date de la convocation : le 30 septembre 2016

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 10, votants : 12

Présents :

Mesdames KHOUNCHEF Patricia, GELIN Laurence, PASSEBON Virginie

Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, CHARNOLE Pascal, COURTECUISSÉ Vincent, GOUSSARD Christian, PHILIPPE Jean-Pierre, SAFANJON Fabien,

Absent(e)s et excusé(e)s:

HACQUIN Stéphane qui donne pouvoir à BILLARD Patrice
TEXIER Elisabeth qui donne pouvoir à PASSEBON Virginie
MAURY Anthony
FLOUQUET Stéphane
LIZÉ Sandra

Secrétaire : GOUSSARD Christian

Début de séance : 20h30

**Point 1 : Avenant au contrat concernant l'éclairage public IRIS
(DEL2016-40)**

Le contrat IRIS en cours arrive à échéance au 31 octobre 2016. Il convient donc de renouveler ce contrat pour le 1^{er} novembre.

Compte tenu des délais impartis et de l'obligation que nous avons de procéder à une consultation il semble opportun de reporter l'échéance du contrat actuel au 31 décembre 2016.

A cet effet SEOLIS nous propose un avenant prolongeant l'offre IRIS jusqu'au 31 décembre 2016 dans les mêmes conditions que celles du contrat en cours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation du contrat en cours.

**Point 2 : Pause sciecquoise - Avenant lot 1 option PSE 5 « Solivage neuf
au-dessus de la salle de bar » (DEL2016-41)**

Compte tenu du relèvement du sol de la salle du bar, la hauteur sous plafond par rapport à l'existant sera insuffisante (limitée à 1m30/1m35) il est nécessaire de reprendre les appuis des solives du plancher bois.

Cette option (PSE 5 du lot 1), prévue dans l'appel d'offre et chiffré à 1 459 € HT par l'entreprise TROUBAT, titulaire du marché, n'avait pas été retenue.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à l'option PSE 5 du lot 1 pour un montant de 1 459 € HT.

Point 3 : Point sur les consommations budgétaires 2016

Patricia KHOUNCHEF présente un état des consommations budgétaires à la date du 30 septembre.

Le coût de la réfection des chaussées ayant été inférieur aux prévisions budgétaires, la commission travaux ainsi que la commission des finances se réuniront afin d'émettre un avis sur les nouveaux travaux envisagés.

Point 4 : Création par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) d'un programme d'appui financier communautaire du territoire (PACT)

La CAN lors du conseil d'agglomération du 26 septembre dernier a décidé, par délibération, la création d'un fonds de soutien aux communes. Cette évolution majeure dénommée « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » dispose d'un montant de 6 millions d'euros sur la période 2016-2018 avec une clause de revoyure à l'issue susceptible de renouveler pour 2 ans cette même enveloppe. Ce programme accompagne les communes à la réalisation des objectifs du projet de territoire et s'inscrit dans un processus de labellisation permettant de mesurer la portée intercommunale des dossiers.

La répartition de l'enveloppe financière entre les communes de la CAN procède d'une prise en compte de critères à part égales (25%) de ressources et de charges à travers les indicateurs suivants :

- la pression fiscale mesurée à partir de l'indicateur « effort fiscal »,
- l'effort social mesuré à partir de l'indicateur « part de logemants sociaux / habitant)
- la capacité contributive des habitants mesurée à travers 2 indicateurs : le potentiel financier par habitant et le revenu par habitant

Les montants par habitant sur la base de ces critères se situent entre 28 euros (GRANZAY-GRIPT) et 55 euros (NIORT).

La dotation pour SCIECQ sera de 41,28 euros par habitant soit un financement potentiel de l'ordre de 25 000€.

Point 5 : Point sur l'avancement des travaux

- Pause Sciecquoise :

Monsieur le Maire informe que des analyses complémentaires concernant l'amiante sont réalisées sur le sol du bâtiment de la Pause Sciecquoise, les résultats devraient être disponibles à partir du 07/10/2016.

-Réfection des chaussées

Les travaux rue de la Mine sont terminés.

-Réseau assainissement collectif rue de la Mine

L'assainissement est terminé pour la partie haute de la rue.

Point 6 : Projet d'aménagement global du bourg - rédaction du cahier des charges (rencontre avec le CAUE)

Rappel : l'aménagement des rues de la commune aux normes PMAV requiert au-delà du diagnostic PMAV, de disposer d'une étude d'ensemble et d'un cahier des charges précis des aménagements à réaliser. Il convient à cet effet de recourir à un cabinet d'étude susceptible dans un premier temps de réaliser cette étude et dans un second temps de prendre en charge la maîtrise d'œuvre des travaux à réaliser (cf délibération du conseil municipal du 7 avril 2016).

Nous avons sollicité le CAUE pour la rédaction du cahier des charges préalable à la consultation des cabinets d'étude.

Une seconde réunion de travail a eu lieu le 30 septembre dernier avec le concours du CAUE (architecte et urbaniste paysagiste) et du service assainissement de la CAN pour les contraintes liées en particulier à la gestion des eaux pluviales.

Cette réunion a notamment permis de définir le périmètre de l'étude (rues concernées). Quant aux missions et spécifications, elles devront répondre à l'objectif de contribuer à la qualité esthétique du village (minéral, végétal ?) et conjuguer différentes problématiques (accessibilité, circulation et déplacements, bus, gestion des eaux pluviales, etc.)

Une première mouture du cahier des charges nous sera proposée par le CAUE fin octobre. La consultation pour le choix d'un bureau d'étude / maître d'œuvre pourrait intervenir à partir de la mi-décembre selon les modalités suivantes :

- Consultation sur compétences et références pour choix de 2 à 3 cabinets
- Consultation des 2 à 3 cabinets retenus (jury) pour choix définitif d'une offre sur la base des missions et spécifications prévues au cahier des charges.

Une première tranche d'aménagements pour la rue des Trois Moulins pourrait intervenir au premier semestre 2017.

Pour l'ensemble du projet il y aura lieu de s'interroger sur une association voire une implication des habitants de la commune.

Point 7 : Commission des travaux

Programmation d'une réunion de la commission notamment pour les travaux de réfection et d'entretien de voiries (utilisation du budget 2016 disponible après enfouissement des réseaux) et une première préparation des choix d'investissements pour 2017.

La date de réunion de la commission sera fixée rapidement.

Point 8 : Commission des finances

Programmation d'une réunion de la commission.

La commission des finances se déroulera après la commission des travaux.

Point 9 : Attribution d'une contribution facultative rémunérée pour promouvoir la culture (les arts et les lettres) (DEL2016-42)

La municipalité de Sciecq souhaite promouvoir le monde des Arts et de la Culture, par le biais d'une contribution facultative rémunérée.

La commission événement et vie associative propose le cadre suivant :

Promotion du monde des Arts et de la Culture

Qui sont les bénéficiaires ?

Toute personne morale de droit privé (association, société), toute personne morale de droit public (collectivité territoriale, établissement public) et toute personne physique (artiste, propriétaire d'un monument historique, particulier...) peut recevoir une contribution financière si elle répond aux conditions d'octroi.

Éligibilité de l'octroi ?

Le projet candidat à la contribution financière de la municipalité de Sciecq doit promouvoir les Arts et la Culture notamment sur les thèmes suivants :

- *Cinéma*
- *Danse*
- *Livre*
- *Multimédia*
- *Musique*
- *Peinture*
- *Photographie*
- *Sciences*
- *Sculpture*
- *Théâtre*

(Liste non exhaustive)

L'événement apporté par le projet candidat doit profiter à la population de Sciecq.

Les documents suivants doivent être adressés à la municipalité de Sciecq :

Les coordonnées complètes du demandeur,

Une lettre motivée de la demande de contribution financière,

- *Une description détaillée du projet,*
- *Une description détaillée du montage financier du projet, et la place de la contribution financière dans ce montage. Tout projet demandant le financement total sera refusé.*

Les demandes sont adressées uniquement par mail à l'adresse mairie-de-sciecq@orange.fr, avec en copie l'adresse patrice.billard.mairie@gmail.com.

Règles d'octroi ?

La contribution financière est limitée à 500 euros.

La contribution sera accordée à deux projets maxima par an.

Le conseil municipal se réserve le droit de refuser l'octroi de la contribution demandée même si la limite des 2 projets n'est pas atteinte.

Après en avoir délibéré (11 pour, 1 abstention) le conseil municipal adopte la proposition de la commission événement et vie associative d'éligibilité des demandes et d'octroi de cette contribution facultative rémunérée pour promouvoir le monde des arts et de la culture.

Point 10 : Demande de subvention exceptionnelle de l'APS. (DEL2016-43)
--

L'Association des Parents d'Elèves demande une subvention pour l'aider à financer la journée d'animation « Vive les vacances », organisée le 2 juillet 2016, demande présentée antérieurement à cette date mais incomplète.

La dépense engagée pour ce projet a été de 1047 € TTC et l'association sollicite de la commune une subvention spécifique à hauteur de 800€.

Le conseil municipal suggère de retenir la proposition de la commission de la vie associative, à savoir une subvention prenant en charge 65% du projet soit 680 €.
Monsieur COURTECUISSÉ souhaiterait pour sa part accéder à la demande de l'association soit 800 €.

Après en avoir délibéré (11 pour, 1 contre) le conseil municipal adopte la proposition d'attribution d'une subvention de 680 € à l'Association des Parents d'Elèves.

Point 11 : Informations

- Démarrage des travaux concernant le chemin central du cimetière.
- La journée du Patrimoine du 18 septembre 2016 s'est très bien déroulée, cependant il faudra envisager plus de 4 personnes impliquées pour l'année 2017.

Point 12 : Questions diverses

Prochain conseil le 3 novembre à 20h30

La séance est levée à 22h33 par Monsieur le Maire.